EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2022-416
Objet : Diverses Rues
Circulation alternée (par panneaux « B15/C18 »)

Le Maire de la Ville de Redon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre 1 – 8ème partie « signalisation temporaire »,

Vu la demande en date du 6 septembre 2022 présentée par l'entreprise R.C.A – RD 975 l'Avis – 36220 Martizay, pour permettre des travaux de joints de pontage,

Considérant qu'il y a lieu, dans diverses rues, d'alternée la circulation (par panneaux « B15/C18 »), à compter du mercredi 14 septembre 2022, à partir de 8h, et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 7 jours).

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers sur la voie publique,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : Afin de permettre les travaux cités ci-dessus, la circulation des véhicules sera alternée (par panneaux « B15/C18 »), à compter du mercredi 14 septembre 2022, à partir de 8h, et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 7 jours), dans les rues suivantes :

- Rue de la Barre
- Rue de Brocéliande
- Rue des Auvrays
- Rue du Maréchal Leclerc
- Rue Winston Churchill
- Rue du Clos Botret
- Place Sainte Anne
- Rue de la Chataigneraie
- Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
-

ARTICLE 2 : L'entreprise R.C.A sera chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du chantier. Elle devra mettre en place les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques de l'Aménagement et du Patrimoine, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 12 septembre 2022
Pour le Maire
André Croguennec
Le Conseiller Municipal Délégué
À l'Occupation de l'Espace Public

MAIRIE DE REDON (Ille-et-Vilaine)